

Motion (en vertu de l'article 39 du règlement Général de Commune)

Participer au programme « easyvote »

Rapporteur : Aurélien Mary

1. Le programme « easyvote »

Constatant que les jeunes âgés entre 18 et 25 ans participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure de vote.

Ce programme a, par la suite, été repris en 2012 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. L'objectif de « easyvote » est celui de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.

Le programme « easyvote » s'autofinance à hauteur de 70 pourcent. Le financement restant est issu des contributions de Confédération, Cantons, fondations, associations et dons privés.

2. Fonctionnement du programme « easyvote »

La brochure « easyvote » informe sur les objets en votation au niveau fédéral et cantonal. Les textes sont rédigés selon la devise « Par les jeunes pour les jeunes » sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec des jeunes bénévoles âgés de 15 à 30 ans issus de différents horizons professionnels et linguistiques. Quatre semaines avant les quatre votations annuelles prévues au niveau fédéral, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier, aux jeunes âgés généralement de 18 à 25 ans. Dans les cantons où le seuil des 4'000 brochures envoyées est atteint, la brochure « easyvote » inclut aussi les informations sur les objets soumis à votation cantonale qui ont lieu à la même date des votations fédérales.

Les communes qui abonnent leurs jeunes à « easyvote » peuvent choisir entre différents types d'abonnements pour l'envoi des brochures. Le plus courant est celui de l'envoi des brochures « easyvote » directement au domicile des jeunes. Pour un abonnement de ce type, les communes payent un prix de CHF 6.90.- par jeune et par année (prix d'envoi inclus) pour les 4 scrutins annuels. Deux fois par année, les communes envoient à « easyvote », via une plateforme sécurisée, les adresses du groupe des jeunes à qui ils souhaitent offrir un abonnement à la brochure. Dans ce processus, la protection des données transmises à « easyvote » est garantie.

Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ». Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations.

3. Bilan du programme

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. Pour les votations fédérales du 25 septembre 2015, ce sont environ 86'200 brochures qui ont été diffusées dans tous les cantons suisses, grâce à la collaboration de 350 communes.

Si dans le Canton de Vaud déjà 60 communes participent au dit programme, dans le Canton de Neuchâtel « easyvote » peut à présent compter sur la participation d'une seule commune. Du fait que le seuil des 4'000 brochures envoyées aux jeunes neuchâtelois n'a pas encore été atteint, les brochures « easyvote » pour le Canton de Neuchâtel incluent uniquement les explications concernant les votations fédérales. Cependant les communes de Neuchâtel, Hauterive, Peseux et Rochefort ont décidés de s'abonner récemment. Ce seuil devrait donc être atteint très prochainement.

Les premiers résultats de la participation aux élections nationales de 2015 en fonction de l'âge sont encourageants : dans les villes de Lucerne et de Zurich, où « easyvote » est actif depuis plusieurs années avec différentes mesures (brochure, débats dans les écoles – easyvote school programmes d'information, etc.) le taux de participation des moins de 30 ans a augmenté respectivement de 16.1 pourcent (passant ainsi de 36.2 à 52.3 pourcent !) et de 2.8 pourcent (passant ainsi de 35 à 37 pourcent) en l'espace de 4 ans.

Le canton de Neuchâtel quant à lui est le dernier de la classe en matière de participation des moins de 30 ans aux élections nationales. En effet, le taux de participation n'a atteint que 24.8 pourcent en 2011 et 24.7 pourcent en 2015.

4. Implication et coûts pour la commune de Boudry

La commune de Boudry est composée de 450 jeunes de 18-25 ans ayant le droit de vote au niveau fédéral (selon l'Office fédéral de la statistique). Cela représente un coût annuel de 1687.5.- (soit 0.29.- par habitant) pour l'abonnement « par paquet » et 3105.- (soit 0.54.- par habitant) pour l'abonnement « envoi direct ».

5. Motivations pour une large diffusion d'« easyvote »

Cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leurs droits civiques du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation.

En effet, la complexité des objets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote à la poubelle. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations.

Le programme « easyvote » possède aussi un site internet comprenant des outils de mobilisation supplémentaires. Cependant, ce site ne peut pas substituer le rôle de la brochure papier. Selon une étude réalisée en 2014 par l'institut gfs.bern, la brochure « easyvote » est en effet une des principales mesures de mobilisation plébiscitées par les jeunes interrogés.

6. Conclusion

Considérant que le vote des jeunes est primordial pour l'avenir de notre société, a fortiori dans un état démocratique tel que le notre, il apparaît fondamental que la Commune de Boudry réfléchisse à sa participation au programme « easyvote ».

Pour le groupe PLR, les conseillers généraux :

Atchadé Kolawole

Barrigon Daniel

Berger Vincent

Criado Daniel

Geiser Blaise

Mary Aurélien

Moesch Jean-Pierre

Quinche Pierre

Boudry, le 24 janvier 2016.